PRÉFET
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 007 132 26 D0002

date de dépôt : **24 mars 2026**
demandeur : **Monsieur LAVI Julian**
pour : **La construction d'une maison individuelle**
adresse terrain : **lieu-dit Le Bas Célas, à Largentière (07110)**

Commune de Largentière

ARRÊTÉ N° 2026-098
accordant un permis de construire au nom de la commune de Largentière

Le maire de Largentière,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 24 mars 2026 par Monsieur LAVI Julian demeurant 15 IMP du Champ de Leouise, Rocher (07110);

Vu l'objet de la demande :

- pour La construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Bas Célas, à Largentière (07110) ;
- pour une surface de plancher créée de 167 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2015,
Vu l'avis présumé favorable du Maire,

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

L'enduit extérieur devra être d'un ton foncé conformément à l'article 11-B-1 du règlement du PLU de la commune.

A Largentiere
Le 09-04-2026

Le maire

MAIRIE DE LARGENTIERE 07110 (Ardèche)

Conseillère déléguée
Mme LEPVRIER Isabelle

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.